

Procès-verbal du conseil municipal du 4 juillet 2023

Présents (12) : Martine TABOURET – Catherine SAVERAT – Stéphanie BOULIVAN – Régis TABOURET – Aimé BOULIVAN – Alexandra BREDY – Alexandra GIRARD – Fabienne PEDOUX – Fabien RELAVE – Didier ZAMPROGNO – Damien QUERRY – Sandrine BOURGEOIS

Excusés (3) : FRANCK MOLINA, Cédric BLANCHARD donne procuration à Fabien RELAVE, Amandine GUYARD donne procuration à Alexandra BREDY

Secrétaire de séance : Catherine SAVERAT - Les conditions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L.2121-15 dudit code, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Catherine SAVERAT ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- **Approbation du procès-verbal** du conseil municipal du 1^{er} juin 2023. **Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**
- **Subventions 2023** : chaque année le conseil délibère pour le versement de subvention. Cette année le RASED nous demande une subvention de 50€ soit 10€ par classe qui permet d'acheter du matériel nécessaire à l'année scolaire. De même chaque année, le conseil accorde une subvention à l'Académie de la Dombes. **Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de 50€ pour le RASED et le même montant que l'année dernière pour l'Académie de la Dombes soit 100€.**

20 :22 Sandrine BOURGEOIS entre dans la salle.

- **Chemin de desserte au Mas Bouchy** : Madame Le Maire rappelle que ce sujet a déjà été évoqué lors du conseil du 9 mai 2023, les nouveaux propriétaires du Mas Bouchy rencontrent des désagréments car des promeneurs entrent sur leur propriété en suivant un chemin de desserte : propriété longtemps inoccupée et entourée de nombreux chemins de desserte. Le conseil est donc invité à se prononcer pour trouver une solution : serait-il possible de faire un échange de chemin afin de stopper l'afflux de promeneurs dans leur cour via ce chemin et donc de proposer en échange un autre chemin pour que les promeneurs puissent continuer à se promener dans ce joli secteur mais qui reste dans tous les cas une propriété privée. Si l'échange n'est pas possible, il faudra envisager de vendre ce chemin de desserte pour préserver la tranquillité des propriétaires: trait vert sur le plan ci-dessous.



En l'état, le conseil est favorable pour vendre ou échanger la partie du chemin, trait vert sur le plan ci-dessus, afin de les limiter les désagréments connus actuellement par les nouveaux propriétaires.

A ce jour, il est décidé de poursuivre les investigations pour pouvoir proposer un échange ou éventuellement trouver une autre solution d'ici le prochain conseil.

- **Autorisation de signature de la convention pour la mise en place du RPE :** Stéphanie BOULIVAN explique qu'une nouvelle convention a été faite pour adhérer au RPE pour une durée de trois années. Le RPE est principalement financé par la CAF, il reste donc à charge par commune 2 479,25€. **Le conseil municipal autorise à l'unanimité la signature de la convention.**

➤ Informations diverses :

- La société de pêche a fait la demande d'installer un aérateur dans l'étang afin de limiter le nombre de poissons morts à cause de la chaleur et d'installer des nasses pour lutter contre la prolifération des poissons chats. Ces demandes sont autorisées.
- La réunion de lancement du chantier de la rénovation de la salle des fêtes a eu lieu le 15 juin. Les travaux vont commencer le 22 août et logiquement finir le 15 mai 2024. Une réunion avec les associations est prévue le 05 juillet. Il va être mis en place avant le début des travaux un état des lieux sur les stationnements qui ne seront plus accessibles et une solution sera apportée pour que le nombre de stationnement manquant soit compensé.
- Départ à la retraite de M. Bon, le 5 juillet. La machine à pain ne sera donc plus approvisionnée à partir de cette date.
- Parcelle non préemptée : A928 et A929.

La séance est levée à 21:17.

Signature du secrétaire de séance :



Signature du Maire :

